

ecoprod

LE LABEL ECOPROD

Pour une définition commune d'une production éco-responsable

Ecoprod bénéficie du soutien du



Le Label Ecoprod bénéficie du soutien de



Et de la coopération de



Qu'est-ce qu'«**ECOPROD**» ?

Ecoprod est une initiative des acteurs des secteurs cinématographique, audiovisuel et publicitaire souhaitant s'engager dans des pratiques environnementales vertueuses. Ecoprod est un espace d'influence et de concertation indépendant sur ces enjeux qui rassemble plus de 330 structures : Diffuseurs, sociétés de production, prestataires de services, studios, écoles, agences, institutions publiques, associations et syndicats de professionnels, etc.

Depuis 2009, Ecoprod propose sur son site de nombreuses ressources et outils gratuits élaborés avec des experts reconnus des secteurs environnementaux comme audiovisuels : des [fiches pratiques](#), des [études](#), un [calculateur carbone](#) homologué par le CNC, un [guide de l'éco-production](#) (5000 téléchargements/ an) etc. L'association offre également un large catalogue de [formations](#) adaptées à différents profils et besoins.

Le [Label](#) Ecoprod est le fruit de ces travaux. Il s'appuie sur une large concertation et l'expertise acquise par Ecoprod et ses partenaires depuis 10 ans (études de référence, données collectées, élaboration d'outils et de guides).

Membres fondateurs : les groupes Canal+, France Télévisions, TF1, Audiens, la CST et Film Paris Région.



Pourquoi un Label Ecoprod ?

Les sociétés de production, diffuseurs, fonds de soutien, institutions, prestataires, studios, associations, syndicats, écoles, agences de communication, réunis au sein d'Ecoprod participent à l'élaboration d'outils fédérateurs pour améliorer les pratiques environnementales (calculateur carbone, formations, fiches pratiques...). Ils ont souhaité définir des critères d'éco-production communs et harmonisés pour guider et améliorer les stratégies de production.

Issus d'une large concertation, ces critères d'éco-production sont présentés dans ce référentiel et forment le socle du Label Ecoprod. Pour encourager sa large utilisation, le référentiel est mis à disposition du secteur gratuitement.

Pour être éligible au Label Ecoprod, une production doit obtenir un score d'éco-production de plus de 65% et valider les huit critères obligatoires du référentiel. Leur dossier sera alors évalué par [AFNOR Certification](#) qui audite les oeuvres candidates en vérifiant les mesures mises en place dans le cadre de leur démarche d'éco-production.

Le Label Ecoprod peut être attribué à tout type de production en prise de vue réelle : film, série, publicité, programme TV, captation d'évènements,...

Le label est attribué à l'œuvre et non à une société.

C'est quoi concrètement le label Ecoprod ?

Un référentiel d'éco-critères commun

qui se présente sous la forme d'une grille de critères et qui guide les productions pour éco-produire leurs œuvres.

Un score d'éco-production

chaque critère respecté permet d'obtenir des points et ainsi de calculer son score d'éco-production.

Une méthodologie de labellisation

pour faire certifier les démarches d'éco-production par un organisme tiers indépendant.

Un outil pour réduire collectivement l'impact environnemental de notre secteur !

Comment utiliser le référentiel du Label Ecoprod ?

- 1. Avant le tournage,**
je prends connaissance des critères du référentiel du label Ecoprod et construis mon plan d'action.
- 2. Pendant le tournage,**
je mets en place mon plan d'action d'éco-production.
- 3. Après le tournage,**
je calcule mon score d'éco-production grâce à la grille Excel. Je peux faire labelliser mon œuvre en faisant auditer la démarche d'éco-production par AFNOR Certification.

Les 80 critères du référentiel sont répartis en 10 catégories :

- > Production, communication et engagement ;
- > Editorial ;
- > Bureaux de production ;
- > Lieux de tournage ;
- > Décors, constructions et accessoires de tournage ;
- > HMC ;
- > Déplacements ;
- > Régie ;
- > Moyens techniques de production ;
- Post-production

Comment calculer son score ?

Chaque critère permet d'obtenir entre **1 et 5 points**. Le critère est soit **validé**, soit **invalidé**. Pour obtenir le label Ecoprod il est nécessaire d'obtenir un score d'au moins 65%.

- **Critères non- applicable :** Si certains critères ne sont pas applicables à votre production, sélectionnez dans le menu déroulant "**N/A**". Les points alloués à ces critères sont soustraits du total de points qu'il est possible d'obtenir.
- **Points bonus :** Les critères marron permettent d'obtenir des points bonus. Si vous ne les validez pas, ces derniers ne feront pas baisser votre score.
- **Points malus :** Les critères malus vous sont appliqués selon le nombre de vols longs et courts courriers effectués par la production. Ils sont soustraits au nombre de points applicables.
- **Critères impératifs :** Une production ne peut être considérée comme éco-produite si elle ne valide pas les critères impératifs, quand bien même elle en valide plus de 65%. La labellisation ne peut être obtenue sans la validation de ces critères impératifs.

Pour faciliter le calcul de votre score d'éco-production, [téléchargez la grille Excel interactive sur le site d'Ecoprod.](#)

Ce document présente les critères du Label Ecoprod présentés fin 2022, puis remaniés en 2023 au cours d'une phase de test à grande échelle sur une cinquantaine de productions pilotes, appuyée par une étude avec divers Labos de recherches universitaires et par Afnor Certification. Ecoprod poursuit son travail de concertation, de recherches et d'études, et ces critères pourront être amenés à évoluer.

Comment faire labelliser une production ?

Pour obtenir le label Ecoprod, le demandeur doit remplir la grille de référentiel Ecoprod, décrire quelles ont été les actions mises en place pour répondre aux différents critères et être en mesure de les justifier. L'audit est effectué par AFNOR Certification.

Les conditions de la labellisation :

- **Contractualiser la demande** de label avec AFNOR Certification - [ici](#) ;
- Obtenir un **score d'éco-production de 65%** minimum et valider tous les critères impératifs ;
- Pouvoir **justifier des actions mises en place** en livrant les justificatifs équivalents à AFNOR Certification.
- **L'audit est effectué par AFNOR Certification** (sur site, sur dossier ou en visio selon le cas de figure) sur un échantillon des critères pour garantir crédibilité et robustesse à ce processus de labellisation.

Les justificatifs obligatoires à transmettre à AFNOR Certification sont :

- > Le référentiel de critères complété pour indiquer quels critères la production a validé et expliciter les actions mises en place et en quoi certains critères ne sont pas applicables
- > Le bilan carbone définitif de l'œuvre, effectué avec un outil sectoriel
- > Les feuilles de service
- > Le plan de travail du tournage
- > La liste des lieux de tournage
- > La feuille de route d'éco-production (critère A1.1) transmis à l'équipe
Tous les documents permettant de justifier le respect des critères impératifs
- > Tout autre document permettant de justifier des actions mises en place et exigés par AFNOR Certification durant l'audit.

Labellisation avec phase d'engagement

Si vous souhaitez labelliser une œuvre produite en continu (série quotidienne, JT, hebdomadaire...) ou si vous devez justifier avant la fin de la production auprès d'un tiers (fonds de soutien, diffuseur, financeur,...) que vous avez entamé une démarche d'éco-production dans le but d'obtenir le Label Ecoprod, vous pouvez faire la demande de "labellisation en engagement".

Après un premier audit simplifié de votre production par AFNOR Certification qui vise à vérifier si vous avez tout mis en œuvre pour tenir vos engagements, vous pourrez afficher le "Label Ecoprod Engagement" pour une durée définie avec AFNOR Certification. Passé ce délai vous devrez finaliser l'audit en justifiant des actions réellement mises en place pour obtenir le Label Ecoprod définitif («labellisation de performance»).



Le processus de labellisation

1. Dépôt du dossier de candidature

- Prise de contact avec [AFNOR Certification](#)
- Dépôt du dossier de candidature et des pièces jointes requises sur le site d'AFNOR Certification
- Etude de votre dossier par AFNOR Certification
- Choix du type de labellisation : avec ou sans phase d'engagement.

2. Optionnel : Phase d'engagement

- Transmission de la grille du référentiel complétée : la production indique les actions qu'elle s'engage à mettre en place
- Etude de votre demande de labellisation d'engagement par un auditeur d'AFNOR Certification
- Après validation d'Ecoprod, émission d'une attestation d'engagement au Label Ecoprod.
- Cette première étape devra nécessairement continuer sur une labellisation finale en planifiant un audit de vérification plus complet (sur site, sur documents, ou en visio selon le cas de figure).



3. Planification et réalisation de l'audit

- A la fin de la période de production transmission de la grille du référentiel complétée ainsi que des justificatifs obligatoires à AFNOR Certification
- Etude de votre dossier par un auditeur d'AFNOR Certification
- Audit sur site ou sur dossier sur un échantillon de critères
- Demande éventuelle de pièces justificatives additionnelles
- RAPPORT D'AUDIT

4. Evaluation finale

- Après validation du rapport d'audit par Ecoprod, **émission d'une attestation de labellisation Ecoprod qui précise le niveau de labellisation obtenu**
- Ajout à la liste des productions labellisées accessible [ici](#)



Score [65 ; 76] %



Score [76 ; 88] %



Score [88 ; 100] %

ecoprod

RÉFÉRENTIEL DU LABEL ECOPROD

Pour une définition commune d'une production éco-responsable

SOMMAIRE

8 > 11	A. PRODUCTION, COMMUNICATION ET ENGAGEMENT
12	B. ÉDITORIAL
13 > 15	C. BUREAUX DE PRODUCTION
16 > 18	D. LIEUX DE TOURNAGE
19 > 21	E. DÉCORS, CONSTRUCTIONS ET ACCESSOIRES DE TOURNAGE
22 > 25	F. HMC
26 > 28	G. DÉPLACEMENTS
29 > 32	H. RÉGIE
33 > 35	I. MOYENS TECHNIQUES DE PRODUCTION
36 > 37	J. POST-PRODUCTION
38	CONTACT

A. PRODUCTION, COMMUNICATION ET ENGAGEMENT

La catégorie suivante est notée sur 47 points.

N°	Critère	Points
A1.1	Avez-vous rédigé une feuille de route qui fixe les objectifs et principes généraux de la démarche d'éco-production pour votre projet et l'avez-vous transmise à l'ensemble des équipes et parties prenantes (dont le casting et la figuration) ?	5

Note : Il s'agit d'un **critère impératif**.

Cette feuille de route peut être établie en concertation avec les membres de l'équipe pour intégrer tous les départements, par ex. lors des réunions de prépa. Son objectif est d'informer l'équipe et les parties prenantes de la démarche d'éco-production, des actions qui seront mises en place, des objectifs fixés (par ex: réduire de 15% les émissions carbone par rapport au bilan carbone prévisionnel, production o plastique,...)

> Justificatif : Feuille de route globale

N°	Critère	Points
A1.2	Avez-vous établi une synthèse des actions mises en place valorisant la démarche d'éco-production et l'avez-vous transmise à l'ensemble des équipes et parties prenantes ?	5

Note : Cette synthèse pourra mentionner : bilan carbone prévisionnel, bilan carbone définitif, liste des actions réalisées, copie du référentiel du label rempli, chiffrage des coûts/bénéfices encourus suite à la mise en œuvre de ces initiatives, freins et leviers éventuels

> Justificatif :

- Grille de référentiel ECOPROD complétée (qui sera mise à jour en fin de projet),
- Document de synthèse des actions mises en place transmis à l'équipe et parties prenantes.

N°	Critère	Points
A2	Avez-vous désigné une ou des personne(s) en charge de l'éco-production avec un leadership fonctionnel et une disponibilité en temps suffisante pour pouvoir arbitrer avec les parties prenantes impliquées et superviser la mise en œuvre de l'éco-production ?	5

Note : Il s'agit d'un **critère impératif**.

Cette personne ou ces personnes pourront être responsables de : établir le bilan carbone, rédiger la feuille de route en concertation avec l'équipe, sensibiliser l'équipe, rédiger le rapport final, récolter les informations nécessaires à la demande de label, etc.

Il est recommandé que cette personne soit à un poste à responsabilité et ait suivi une formation à l'éco-production ou puisse justifier d'une auto-formation suffisante.

> Justificatif :

Contrat de travail, fiche de poste, liste d'équipe, ...

N°	Critère	Points
A3	Au moins une personne de votre équipe est-elle formée à l'éco-production ?	Oui / Non
A 3.1	<u>Si OUI</u> : Au moins un de vos producteurs et productrices ont-ils et elles été formé.es à l'éco-production ?	1
A 3.2	POINT BONUS <u>Si OUI</u> : Au moins un de vos auteurs, autrices, journalistes, réalisateurs et réalisatrices ont-ils et elles été formé.es à l'éco-production ?	1
A 3.3	<u>Si OUI</u> : Au moins un de vos directeurs et directrices de production ont-ils et elles été formé.es à l'éco-production ?	2
A 3.4	POINT BONUS <u>Si OUI</u> : Au moins un de vos directeurs et directrices de post-production ont-ils et elles été formé(es) à l'éco-production ?	1
A 3.5	<u>Si OUI</u> : Au moins un de vos régisseurs et régisseuses générales ont-ils et elles été formé.es à l'éco-production ?	2

A 3.6	POINT BONUS Si OUI : Au moins un de vos chefs et cheffes déco ont-ils et elles été formé.es à l'éco-production ?	2
A 3.7	POINT BONUS Si OUI : Au moins un de vos chefs et cheffes opératrices / électriciennes ont-ils et elles été formé.es à l'éco-production ?	2
A 3.8	POINT BONUS Si oui : Au moins un de vos chefs et cheffes costumières / maquilleuses ont-ils et elles été formé.es à l'éco-production ?	1

Note : Les formations acceptées sont celles qui répondent aux critères suivants :

- durée de min. 1 jour complet
- en France ou à l'étranger
- qui présente les enjeux environnementaux et les enjeux spécifiques du secteur audiovisuel
- il peut s'agir d'un module de formation intégré à une formation plus généraliste (par ex. une journée dédiée à l'éco-production dans une formation continue de direction de production), d'une formation dédiée ou d'une intervention au sein d'une entreprise/équipe

A titre d'exemple : <https://www.ecoprod.com/fr/les-outils-pour-agir/formations.html>

> **Justificatifs :** Extrait du contrat de prestation : indiquer le type de clause et copier coller le texte ou faire une capture d'écran de la clause.

N°	Critère	Points
A4.1	Avez-vous ajouté une clause concernant l'éco-production dans vos contrats ou cahier de charge de prestation ?	3

Note : L'association ARVIVA vous propose des exemples de clauses : <https://nuage.arviva.org/index.php/s/547aBAMLTriFJw8> Vous pouvez également décliner les objectifs de votre feuille de route dans les contrats en intégrant les critères du label et permettre ainsi de les atteindre plus facilement.

> **Justificatifs :** contrats

N°	Critère	Points
A4.2	Avez-vous ajouté une clause concernant l'éco-production dans les contrats des comédiens et comédiennes, présentateurs et présentatrices ou toute personne apparaissant à l'écran ?	3

> **Justificatifs :** Feuille annexe type qui présente des clauses d'éco-production et signée par les comédien.nes : Indiquer le type de clause et copier coller le texte / faire une capture d'écran de la clause

N°	Critère	Points
A5	Avez-vous calculé vos émissions carbone prévisionnelles ?	5

> **Justificatifs :** Bilan carbone prévisionnel comprenant les scopes 1, 2 & 3 couvrant l'ensemble des catégories préparation, tournage & post-production.

N°	Critère	Points
A6	Avez-vous calculé vos émissions carbone définitives ?	5

Il s'agit d'un **critère impératif**.

Note : Ce rapport pourra mentionner le bilan carbone prévisionnel, le bilan carbone définitif, les engagements pris afin d'éco-produire au maximum le projet et les objectifs définis, une copie de la grille de label complétée, le chiffrage des coûts/bénéfices encourus suite à la mise en œuvre de ces initiatives, et les freins et leviers éventuels.

> **Justificatif :** rapport final

N°	Critère	Points
A7	Avez-vous mis en place une démarche de compensation carbone pour votre production ?	4

Note : Pour une compensation carbone responsable, consultez : <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/516-compensation-carbone-volontaire.html>

> **Justificatif :** Facture d'achat de crédit carbone (nom de l'organisme, tonnes de CO2 compensées, ...)

B. ÉDITORIAL

La catégorie suivante est notée sur 6 points.

N°	Critère	Points
B1	La production a-t-elle intégré un dialogue, une action ou un élément d'arrière-plan qui défend la responsabilité environnementale et/ou a un lien avec un mode de vie durable ?	3

Note : Il peut s'agir d'une mention de durabilité, d'une thématique écologique traitée, d'un placement de produit responsable etc. Non-applicables pour certaines typologies, dont le sport ou les captations. Vous pouvez vous aider du guide de l'écran d'après <https://www.lecrandapres.com/>

> **Justificatif :** Extrait du scénario ou extrait vidéo.

N°	Critère	Points
B2	Avez-vous fait une lecture environnementale du projet et mis en place des alternatives pour limiter les impacts environnementaux inhérents au concept (scénario, brief, format,...) ?	3

Note : Ce critère vise à vérifier que le concept même du projet est compatible avec la mise en place d'une démarche d'éco-production. Ex: votre programme consiste nécessite d'organiser une chasse d'éléphants en hélicoptère. Ce projet n'est pas compatible avec un démarche d'éco-production.

L'éco-production démarre dès la conception et l'écriture du projet. Il est recommandé d'échanger avec votre équipe artistique/créative pour identifier les impacts inhérents au projet (tournages à l'étranger, nombre important de figurants ou de public,...) et mettre en place des alternatives dès la conception du projet.

> **Justificatif :** Synthèse ou compte rendu de la lecture.

C. BUREAUX

La catégorie suivante est notée sur 19 points.

N°	Critère	Points
C1	Avez-vous sensibilisé vos équipes à la sobriété énergétique et numérique, la gestion des déchets et la rationalisation des déplacements ?	3

Note : La sensibilisation pourra porter sur la climatisation, l'adaptation du thermostat, la mise en veille des ordinateurs, le débranchement des chargeurs, le recyclage des DEEE, le choix d'équipements économes en énergie etc.

> **Justificatif :** Supports de sensibilisation, extraits de compte rendu de réunions, photos, ...

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUE

N°	Critère	Points
C2	Avez-vous mis en place des mesures pour réduire votre consommation d'électricité dans les bureaux ?	3

Note : Thermostat, réduction du chauffage ou de la climatisation, isolation, machines moins énergivores,...

Remplacer les lumières par des LEDs: les LEDs sont beaucoup moins énergivores que les lampes à incandescence et les halogènes. Elles consomment peu d'électricité et durent longtemps (jusqu'à 40 000 heures). C'est pour cela qu'elles coûtent un peu plus cher que les LBCs (Lampe basse consommation), aussi appelées LFCs (Lampes fluocompactes), qui consomment également peu d'électricité mais durent moins longtemps, environ 8 000 heures. Les LBCs sont, par ailleurs, davantage adaptées aux espaces intérieurs qui doivent être éclairés pendant longtemps.

En fin de vie, il faut ramener les LBC et les LED en points de collecte spécifique car elles contiennent des déchets dangereux et sont en partie recyclables (les LBC sont recyclables à 93 % et contiennent du mercure).

Bien sûr, il convient dans un premier temps d'utiliser un éclairage naturel, plutôt qu'un éclairage artificiel.

(Source : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/economies-denergie/20-solutions-reduire-consommation-delectricite>)

> **Justificatif :** Liste des sites de bureaux avec description des mesures mises en place, et communication sur ces mesures auprès de vos équipes. Si pertinent : photos, relevés de consommation électrique,...

N°	Critère	Points
C3	Les bureaux de production ont-ils majoritairement été approvisionnés en énergie d'origine renouvelable ?	3

Note : L'ADEME a créé un label permettant de choisir son électricité "verte", issue d'énergies renouvelables, le label "VertVolt". L'objectif ? Une plus grande transparence sur le contenu des offres d'électricité verte (provenance, recours ou non au nucléaire etc.). Quelques exemple d'énergies renouvelables : énergie hydraulique (barrages), éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice et marémotrice, énergie issue de la biomasse (bois, gaz de décharge, gaz de stations d'épuration d'eaux usées, biogaz...).

(Source : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/vertvolt>)

> Justificatif : Factures d'électricité, labels (exemple VertVolt), attestation du loueur du bureau, ...

DÉCHETS ET MATIÈRES PREMIÈRES

N°	Critère	Points
C4	Avez-vous mis en place des mesures pour réduire les déchets ?	4

Note : Par ex: opter pour du café en grain, limiter les impressions, limiter et réutiliser les emballages, vaisselle en dur... Réutilisation des produits (ex mare de café pour des plantes, vrac ...) --> Plan ?

> Justificatif : Descriptif des démarches mises en place pour réduire les déchets, exemples d'actions concrètes entreprises.

N°	Critère	Points
C5	Des consignes de tri ont-elles été communiquées dans le cadre du traitement de vos déchets de bureau et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ?	3

Note : Il s'agit d'un **critère impératif**.

Les typologies de déchets à prendre en compte varient selon les consignes de tri locales : papier, carton, métal, verre, plastique, bois, biodéchet, DIB, les déchets dangereux et spéciaux (cartouches d'encre et toners, mégots, batteries, solvants, peintures, ampoules, piles etc.), DEEE professionnels et ménagers etc.

Pensez à favoriser la dématérialisation, les impressions recto-verso, le papier recyclé et/ou labellisé, et à mettre en place des bannettes à

brouillon pour minimiser l'usage du papier.

Pour connaître les règles de tri de votre commune, consultez le guide du tri de Citéo : <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

> Justificatif : Liste des sites de bureau avec description des mesures mises en place et de la communication : photos, supports de communication, contrat ou facture de prestation,...

N°	Critère	Points
C6	Si vous avez eu recours à des achats de fournitures de bureau, avez-vous privilégié en majorité des achats responsables ?	3

Note : «Un achat responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains.

Ces bonnes pratiques sont décrites dans le référentiel international ISO 20400. On parle parfois d'achats écoresponsables, lorsque l'acheteur privilégie des biens et services à moindre impact environnemental : circuits courts, produits éco conçus, biens et services consommant moins d'énergie, d'eau, de transport...»

<https://www.afnor.org/achats/faq/quelle-est-la-definition-achat-responsable/#:~:text=Un%20achat%20oresponsable%20se%20dit,%C3%A9thique%20et%20de%20droits%20humains.>

> Justificatif : Descriptif des démarches, liste des fournitures achetées avec caractéristiques responsables (labels, certifications, etc.), factures, ...

D. LIEUX DE TOURNAGE

La catégorie suivante est notée sur 19 points.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DE RESSOURCES

N°	Critère	Points
D1	Descriptif des actions mises en place pour réduire les consommations d'énergie Exemples d'actions concrètes entreprises. Liste du matériel technique (permet d'attester de l'utilisation de matériel moins énergivore)	2

Note : Par ex: tournez plutôt en lumière naturelle pour limiter les lumières artificielles, éteindre les machines en veille, utiliser des équipements basse consommation,...

> Justificatif : document ou tableau de suivi, reporting énergétique etc.

N°	Critère	Points
D2	La production a-t-elle eu recours à des groupes électrogènes sur les tournages ?	5
D2.1	Si D2 = OUI, avez-vous privilégié les groupes électrogènes, au gaz, hybrides, solaires et les systèmes mobiles de stockage d'électricité verte par rapport aux groupes électrogènes diesel ? Si vous avez répondu NON au D2, ce critère est non applicable, veillez à ce que la réponse soit "NON".	2

Note : Ces alternatives aux groupes électrogènes diesel permettent de ne pas consommer de carburant, ou moins, réduisant de fait la pollution induite par l'usage de carburant et de diesel.
En cas d'utilisation de groupes électrogènes, il conviendra de combiner les remorques et limiter ou adapter la taille des équipements.

> Justificatif : Liste des matériels techniques.

N°	Critère	Points
D2.2	DSi D2 = OUI, avez-vous limité l'utilisation des groupes électrogènes aux lieux de tournage où aucune source d'alimentation électrique n'était disponible à proximité ? Si vous avez répondu NON au D2, ce critère est non applicable, veillez à ce que la réponse soit "NON"	3

> Justificatif : Preuve de raccordement temporaire, facture d'électricité du lieu de tournage,...

N°	Critère	Points
D3	Avez-vous mis en place des mesures pour réduire la consommation d'eau (hors boisson)	3

Note : Ces mesures peuvent comprendre par ex. pour les effets spéciaux, une réflexion pour éviter le gaspillage (éviter ou réduire la consommation, récupération,...). Mettre en place des actions concrètes, la simple sensibilisation des collaborateurs sur le tournage au sujet de l'eau n'est pas suffisante.

> Justificatif : Descriptif des actions, exemples d'actions concrètes entreprises.

BIODIVERSITÉ, SITES EXTÉRIEURS ET MILIEUX NATURELS

N°	Critère	Points
D4	La production a-t-elle eu recours à des tournages sur sites extérieurs et milieux naturels ?	Oui / Non
D 4.1	Si D4 = OUI : Avez-vous fait un diagnostic des impacts que vous risquez de générer sur le milieu naturel, idéalement avec l'aide d'une expertise locale (Bureau d'Accueil des Tournages, gestionnaires du territoire concernés, parties prenantes locales, etc.) ?	4
D 4.2	Si D4 = OUI : Avez-vous mis en place un plan d'action pour limiter les impacts sur le milieu naturel ? Si vous avez répondu NON au D4, ce critère est non-applicable, veillez à ce que la réponse soit "N/A"	4

Note : Ce diagnostic devra :

- Comporter une documentation de tout type de végétation ou d'animaux sauvages (particulièrement sensibles) présents, et identifier toute zone active de nidification ou d'habitat sauvage, que vous pourrez effectuer avec un ou une gestionnaire du territoire.

- Proposer des méthodes appropriées pour éviter, atténuer ou remédier aux effets environnementaux négatifs des activités de tournage dans les zones sensibles (ex : utilisation d'élastiques ou de ficelles pour accrocher les panneaux aux arbres et pas d'agrafes, de punaises ou de ruban adhésif ; limitation de bruits continus ou soutenus à proximité des habitats sensibles et des lieux de vie sauvage tels que les nids d'oiseaux actifs ; limitation de la pollution de l'air en optant pour des groupes électrogènes alternatifs, de la pollution sonore en limitant la présence nocturne ; limitation des survols d'engins volants etc.)

- Délimiter les zones où la végétation ou la faune indigène est particulièrement sensible afin que les véhicules, l'équipe et les autres activités liées à la production aient un impact minimal (dont le retrait de l'eau des toilettes et des douches utilisées sur les sites dans des endroits adaptés)

- Créer, utiliser et signaler (sur des supports écoresponsables de préférence) des zones désignées pour le stockage de l'équipement, l'installation des éléments de décor et l'entreposage des matériaux

- Présenter des engagements divers dont : s'engager à ne pas modifier la topographie existante du site sans l'autorisation expresse de l'organisme de surveillance ou de l'organisme environnemental compétent ; à ne pas enlever, remplacer ou tailler la végétation existante sans l'autorisation expresse de l'organisme de surveillance ou environnemental compétent ; à ne pas perturber la flore ou la faune existante et n'utiliser que des espèces non invasives lors de l'introduction de plantes extérieures ; à effectuer un tour quotidien de la zone de travail afin de s'assurer que des déchets et autres débris sont correctement contenus et ne peuvent quitter le site et devenir des dangers dus au vent

- Présenter une stratégie de sensibilisation auprès des équipes

- Prévoir d'adapter le tournage aux contraintes du site en : changeant de lieu ; choisissant une autre période de tournage ; définissant et mettant en place des mesures de réduction des impacts comme en optimisant les temps de présence sur site et le nombre de personnes présentes

- S'assurer du bien-être et de la protection des animaux si recours sur le tournage Film France recommande de dialoguer avec les interlocuteurs et interlocutrices locales pour adapter les conditions de tournages aux enjeux de respect de la biodiversité.

> Justificatifs : Listes des sites concernés, plan de travail.

Liste des lieux de tournage avec diagnostic,

Preuves des échanges avec un expert (mails, compte rendu réunion, attestation, ...).

Liste des mesures mises en place.

Supports de communication, photos, chartes, ...

E. DÉCORS, CONSTRUCTIONS ET ACCESSOIRES DE TOURNAGE

La catégorie suivante est notée sur 17 points.

N°	Critère	Points
E1	Avez-vous majoritairement loué ou utilisé des éléments de décors, des objets décoratifs et autres accessoires déjà existants ?	4

Note : Pour valider ce critère, la quantité physique ou matérielle sera prise en compte et non pas la part du budget.

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les prestataires, ...

Liste des décors, liste de fournisseurs, factures.

N°	Critère	Points
E2	Pour les achats, avez-vous majoritairement acheté d'occasion des décors, des objets décoratifs et autres accessoires, ou choisi des marques ou des produits respectueux de l'environnement ?	3

Note : Pour valider ce critère, la quantité physique ou matérielle sera prise en compte et non pas la part du budget.

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les prestataires, ...

Liste des décors, liste de fournisseurs, factures.

N°	Critère	Points
E3	La majorité des décors ont-ils été construits avec des matériaux réutilisés, réutilisables et/ou des blocs modulaires (assemblage/désassemblage) ?	2

Note : Pour valider ce critère, la quantité physique ou matérielle sera prise en compte et non pas la part du budget. Parmi les matériaux labellisés, on prendra en compte les labels suivants :

- Pour les produits divers : Ecolabel européen, Certification Sustainable Value, Ecolabel Natureplus, IBR, NF Environnement etc.
- Pour les bois : FSC, PEFC
- Pour les tapis, sièges et colles : CRI green et green plus
- Pour les isolants : ACERMI

(Source : <https://www.ecopassivehouses.com/fr/labels-pour-materiaux/>)

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les prestataires, ...
Liste des décors, liste de fournisseurs, factures.

N°	Critère	Points
E4	Avez-vous évité les matériaux et substances nocives pour l'environnement lors de la fabrication et la transformation des décors ?	3

Note : Pour valider ce critère, la quantité physique ou matérielle sera prise en compte et non pas la part du budget. Les principales substances nocives pour la santé et l'environnement sont : les COV, la poussière, le monoxyde de carbone etc.

Actu Environnement rajoute : Formaldéhyde ; Acétaldéhyde ; Benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes, etc. ; Nano-argent ; Nonylphénols, nonylphénols éthoxylés ; Ethers de glycol ; Perchloréthylène Trichloréthylène ; DEHP, DINP, DIDP, DnOP, etc. ; Colorants azoïques ; retardateurs de flammes bromés et autres (<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-23842-guide-renovation-wecf.pdf>).

Par ailleurs, "depuis le 1er septembre 2013, une loi impose aux industriels des produits de construction et de décoration de fournir une étiquette environnementale pour les produits mis en vente". Vous pouvez donc déjà consulté cet étiquetage et vous assurer de n'utiliser que des produits classés A. Le gouvernement (https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dgaln_liste_indicative_etiquetage_cov_janvier_2016.pdf) présente la liste des produits par fonction et catégorie entrant dans ce champ d'application.

Comme alternatives aux substances toxiques, on pourra donc utiliser

des peintures, des teintures et des finitions à faible teneur en Composés Organiques Volatiles (COV) ou sans COV, mais aussi des solvants doux à l'eau ou d'origine végétale.

(Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/etiquetage-des-produits-construction>)

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les prestataires, ...
Liste des décors, liste de fournisseurs, factures.

N°	Critère	Points
E5	La production a-t-elle conservé, donné ou vendu la majorité de ses décors, objets décoratifs et autres accessoires ?	4

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, ...
Factures, attestations de dons ou de stockage.

N°	Critère	Points
E6	Les débris de construction et autres déchets de décors ont-ils été triés et recyclés ?	1

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, ...
Preuve de passage à la déchetterie / recyclerie / ressourcerie.

F. HMC

La catégorie suivante est notée sur 19 points.

COSTUMES ET HABILLAGE

N°	Critère	Points
F1	Avez-vous majoritairement loué ou utilisé des costumes et accessoires déjà existants ?	3

Note : Pour valider ce critère, la quantité physique ou matérielle sera prise en compte et non pas la part du budget.

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les membres de l'équipe impliqués, les prestataires, ...
Liste de fournisseurs, factures, preuve du stockage, contrat avec les prestataires.

N°	Critère	Points
F2	Pour les achats, avez-vous majoritairement acheté d'occasion des costumes et accessoires, ou choisi des marques ou des produits respectueux de l'environnement ?	2

Note : Par produits respectueux de l'environnement, on pourra considérer des matériaux biologiques certifiés, des teintures sans eau, etc.
Au contraire, on évitera au maximum l'achat de vêtements discount issu de la fast-fashion (selon We Dress Fair : "La fast fashion (mode rapide) désigne une mouvance de marques qui produisent des vêtements très vite, très souvent, et pour pas cher. Une marque de fast fashion peut sortir jusqu'à 36 collections par an, contre les 4 pour une marque de mode classique.").

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les membres de l'équipe impliqués, les prestataires, ...
Liste de fournisseurs, factures, contrats avec les prestataires.

N°	Critère	Points
F3	La majorité des costumes et accessoires ont-ils été confectionnés avec des matières réutilisées et/ou réutilisables ? Avez-vous privilégié des matières labellisées ou d'origine locale ?	2
F4	Avez-vous évité les matières et substances nocives pour l'environnement lors de leur fabrication ou de leur transformation ?	1

Note : Pour valider ce critère, la quantité physique ou matérielle sera prise en compte et non pas la part du budget. L'ADEME recommande de :

- Privilégier les vêtements, matières et lessives portant un label, tel que Ecocort Textile / Ecocert détergent, Bluedesign, Demeter, Bioré, Made in Green by Oeko-tex, Fairtrade, EU Ecolabel, GOTS etc.
- Privilégier les vêtements en coton biologique, les fibres recyclées les fibres dont la culture est moins gourmande en eau et en pesticide, comme le lin et le chanvre
- Privilégier les fourrures recyclées ou synthétiques
- Privilégier les matières synthétiques qui contiennent du polyester recyclé
- Privilégier les jeans bruts non délavés, non vieillis et non troués, qui nécessiteraient des procédés dégradant l'environnement
- Privilégier les vêtements non teints, naturellement (coton naturellement coloré : ocre, vert pâle, écru, brun, etc.) ou teints à partir de couleurs naturelles et de végétaux
- Privilégier des vêtements de seconde main en local et réparez-les
- Acquérir des vêtements directement chez des créateur·ices locaux·ales
- Recycler les vêtements en les apportant dans des points d'apport volontaire (locaux d'associations, conteneurs, boutiques, etc. ; trouver les points de collecte les plus proches sur lafibredutri.fr) (Source : <https://librairie.ademe.fr/cadic/1529/le-revers-de-mon-look.pdf?modal=false>)

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les membres de l'équipe impliqués, les prestataires, ...
Liste de fournisseurs, factures.

N°	Critère	Points
F5	La production a-t-elle conservé, donné ou vendu la majorité de ses costumes et accessoires ?	3
F6	Avez-vous trié et recyclé les tissus et autres matières usagées ?	1

Note : Pour valider ce critère, la quantité physique ou matérielle sera prise en compte et non pas la part du budget.

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les membres de l'équipe impliqués, les prestataires, ...

Preuves de passage à la recyclerie/ressourcerie, attestation de dons ou de stockage.

N°	Critère	Points
F7	Avez-vous utilisé des produits de nettoyage et détergents non-toxiques et respectueux de l'environnement ?	1

Note : Il s'agit de privilégier les produits labellisés et/ou naturels à base de bicarbonate de soude ou de vinaigre blanc par exemple. Il conviendra également d'éviter le nettoyage à sec lorsque c'est possible et, lorsque c'est nécessaire, d'utiliser un nettoyeur à sec sans solvant dont PERC (Perchloroéthylène).

(Source <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/menage/faire-menage-facon-plus-ecologique>)

> Justificatif : Liste des produits avec caractéristiques environnementales, liste de fournisseurs, factures.

MAQUILLAGE ET COIFFURE

N°	Critère	Points
F8	Avez-vous utilisé majoritairement des produits biologiques et/ou avec des labels écologiques ?	2

Note : Vous pouvez vous tourner vers des produits labellisés avec le guide de l'ADEME (<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux>), afin de minimiser le recours à des produits présentant des composés toxiques. Que Choisir a élaboré une liste de composés à surveiller incluant BHA ; Butylparaben, propylparaben, sodium butylparaben, sodium propylparaben, potassium butylparaben, potassium propylparaben ; Ethylhexyl methoxycinnamate ; Triclosan ; Benzophenone-1, benzophenone-3

; Octocrylène ; Homosalate ; Cyclopentasiloxane, cyclotetrasiloxane, cyclométhicone ; Acide salicylique ; Butylphenyl methylpropional ; BHT ; Methylisothiazolinone (MIT), methylchlorisothiazolinone (MCIT) ; Résorcinol ; Phenoxyethanol ; Sodium lauryl sulfate, ammonium lauryl sulfate, Dioxyde de titane, hydrocarbures de synthèse etc. (<https://www.quechoisir.org/decryptage-produits-cosmetiques-les-fiches-des-molecules-toxiques-a-eviter-n2019/>). Il conviendra aussi d'éviter les produits contenant des micro-plastiques. Pour les prothèses, il conviendra enfin d'utiliser des produits et des adhésifs non-toxiques et cruelty-free.

> Justificatif : Liste des produits avec caractéristiques environnementales, liste de fournisseurs, factures.

N°	Critère	Points
F9	Avez-vous limité le recours à des consommables et privilégié des produits non emballés, biodégradables ou rechargeables ?	2

Note : Les consommables font référence à des cotons, lingettes, sprays, doses individuelles...

> Justificatif : Liste des produits avec caractéristiques environnementales, liste de fournisseurs, factures ou photos.

N°	Critère	Points
F10	Avez-vous mis en place des actions pour assurer le tri et recyclage tous les types d'emballages des cosmétiques et les récipients des produits ?	2

> Justificatif : Note explicative sur les actions mises en place, photos.

G.DÉPLACEMENTS

La catégorie suivante est notée sur 16 points.

N°	Critère	Points
G2	Avez-vous pris l'engagement et mis en place des actions permettant de réduire les déplacements carbonés les plus impactants en utilisant prioritairement des moyens alternatifs comme le train, les transports en commun et la vidéoconférence ?	5

Note : Il faudra pouvoir justifier d'au moins 3 actions concrètes, par exemple :

- limiter le nombre de lieux de tournage
- relocaliser les tournages
- privilégier l'embauche de personnel local pour réduire les déplacements, notamment aériens, et l'hébergement

> Justificatif : Descriptif de la démarche générale, donner des exemples concrets qui ont permis de limiter le recours à des déplacements carbonés. Plan de travail et feuilles de service

N°	Critère	Points
G2	La production a-t-elle eu recours à l'avion ?	5
G 2.1	Si OUI : combien de vols court et moyen-courriers ont été effectués ? Si vous avez répondu non à G2, assurez-vous que la cellule D68 soit bien vide.	-0,05 / vols

Note : Indiquez le nombre de vols court et moyen-courriers (un aller-retour équivalant à deux vols, un vol est considéré comme court ou moyen-courrier si la distance parcourue est inférieure à 4000km).
chaque aller simple court et moyen-courrier vous fait perdre 0.05 points sur le total des points.

Pour calculer les distances de vols : <https://fr.distance.to>

> Justificatif : Extrait du grand livre / rendu de compte / budget

N°	Critère	Points
G 2.2	Si OUI : combien de vols long-courriers ont été effectués ? Si vous avez répondu non à G2, assurez-vous que la cellule D68 soit bien vide	-0,1 / vols

Note : Indiquez le nombre de vols long-courriers (un aller-retour équivalant à deux vols, un vol est considéré comme long-courrier si la distance parcourue est égale ou supérieure à 4000 km).

Chaque vol long courrier vous fait perdre 0,1 point sur le total des points
Un vol long courrier correspond par ex. à un Paris-New York, Paris-Téhéran ou Paris-Dakar. Pour calculer les distances de vols : <https://fr.distance.to>

> Justificatif : Extrait du grand livre / rendu de compte / budget

N°	Critère	Points
G 2.3	Avez-vous interdit les vols intérieurs et internationaux si une équivalence de moins de 5 heures en train existait ? Si vous avez répondu non à G2, ce critère est non-applicable.	2
G 2.4	Avez-vous interdit l'utilisation des jets privés et hélicoptères sur l'ensemble de votre production hors prise de vue ?	2

Note : Il s'agit d'un **critère impératif**.

> Justificatifs : Note interne sur les modalités de déplacement.
Extrait du grand livre / rendu de compte

N°	Critère	Points
G3	Avez-vous encouragé l'équipe à utiliser les mobilités douces ou à faire du covoiturage en fournissant des informations sur les options existantes, et en en mettant en place au besoin ?	4

Note : Afin de faciliter la sensibilisation de l'ensemble des équipes, il conviendra de mettre en place un Plan de Mobilité (PDM) ; un service de navette pour mutualiser les déplacements ou rendre le transport public possible ; une carte des lieux présentant des informations sur les transports en commun ; un service de vélos à disposition pour les petits

déplacements. Il s'agit notamment de sensibiliser les équipes pour leurs trajets personnels.

Pensez également à sensibiliser vos figurants ou public, en adaptant les horaires de convocation aux horaires des transports en commun, en leur indiquant les possibilités de mobilité douce pour venir, etc.

> Justificatifs : Note interne sur les modalités de déplacement.
Feuille de service / extrait du grand livre / rendu de compte / budget

N°	Critère	Points
G4	Avez-vous organisé le gardiennage des camions, ou stocké le matériel sur les lieux de tournage, afin d'éviter les déplacements inutiles ?	1
G5	Est-ce que la majorité des véhicules (hors véhicules utilitaires) loués par la production étaient des véhicules électriques, hybrides ou à carburant alternatif ?	2

Note : Les véhicules électriques sont moins polluants que les véhicules essence dans leur usage. Toutefois, leur construction implique le recours à des terres rares et des exploitations minières en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud etc., ce qui a également un impact écologique. Le débat est néanmoins plus favorable au recours aux véhicules électriques, le Parlement européen ayant voté récemment en faveur de l'interdiction, à partir de 2035, de la vente de véhicules neufs à moteur essence ou diesel. L'ADEME propose, par ailleurs, un comparateur de véhicules neufs (<https://carlabelling.ademe.fr/>) ainsi qu'un guide <https://expertises.ademe.fr/air-mobilites/mobilite-transports/passer-a-laction/solutions-technologiques/choisir-carburant>) afin de choisir son carburant.

> Justificatif : Exemples de cas.
Listes de fournisseurs, factures.
Liste de véhicules avec types motorisations.

H. RÉGIE

La catégorie suivante est notée sur 35 points.

GESTION DES DÉCHETS

N°	Critère	Points
H1	Avez-vous mis en place un plan de gestion responsable, de réduction et de tri des déchets produits durant le cycle de production sur tous les sites et studios utilisés ?	5

Note : Il s'agit d'un **critère impératif**.

Ce plan peut inclure : le recyclage sur place et, le cas échéant, le compostage en collaboration avec l'ensemble des services ; la mise en place de bacs de recyclage et/ou de compostage et de mise en décharge sur des zones communes ; l'élimination des poubelles individuelles aux postes de travail afin de réduire l'utilisation de sacs en plastique ; le contrôle de l'utilisation des bacs et leur ajustement si nécessaire pour une utilisation optimale (notamment dans la zone de rassemblement près de la caméra, la table de service, le camp de base etc.).
Pour connaître les règles de tri de votre commune, consultez le guide du tri de Citéo : <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

> Justificatif : Note pour expliquer la démarche mise en place pour réduire les déchets, plan de gestion des déchets, photos de la signalétique, ...
Facture de prestataires externes.

N°	Critère	Points
H2	Avez-vous fait le suivi des volumes de l'intégralité des déchets de production ?	2

Note : Fiche d'aide pour la mise en place d'un plan de suivi https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2018/10/zwevent_fiche_pesee.pdf

> Justificatif : Documents de suivi des déchets.
Facture de prestataires externes ou attestation de collecte des déchets.

N°	Critère	Points
H3	Avez-vous sensibilisé vos équipes à la gestion des déchets, notamment au travers d'une signalisation qui rappelle les consignes de tri pour le compostage et/ou le recyclage ?	3

> Justificatif : Note explicative sur la démarche qui liste les bonnes pratiques, les membres de l'équipe impliqués, les prestataires, ...

Photos, supports de communication, ...

HÉBERGEMENTS

N°	Critère	Points
H4	Avez-vous choisi des hébergements accessibles en mobilités douces ou dans un rayon de 15 km autour du lieu de tournage ?	4

> Justificatif : Feuilles de services

Liste des hébergements avec distances depuis le(s) lieu(x) de tournage.

N°	Critère	Points
H5	Avez-vous choisi des hébergements avec des programmes environnementaux clairement définis et mis en œuvre, voire porteurs d'un label ?	2

Note : Exemples de labels qualifiables : La clef Verte, Ecolabel européen, Green Globe, Gîte Panda, Ecogite.

L'établissement hôtelier doit être engagés sur au moins trois des piliers suivants

- Pratiques de sauvegarde et sobriété énergétique (labels énergétiques 50 001 ; Energy star, éteinte automatique des lumières...)
- Stratégies de réduction des déchets (pas de buffet, don à des associations des restes, pas de miniatures de tout ; pas de goodies excessifs ...)
- Approvisionnement local / responsable (nourriture, matériaux, équipement ...)
- Mesures de conservation de l'eau (équipement faiblement consommateur, sensibilisation ...)
- Services et aménagements respectueux de l'environnement (espaces verts, activités de sensibilisation, mise à dispo de services de déplacements faiblement émetteurs ...)

> Justificatif : Feuilles de services

Liste des hébergements avec descriptifs de leur démarche et des piliers respectés (cf. onglet 3 - Cotation), factures.

RESTAURATION

N°	Critère	Points
H6	Avez-vous mis en place des mesures de réduction drastique des produits en plastique à usage unique ?	4

Note : Il s'agit d'un **critère impératif**.

Notamment éviter les bouteilles plastiques, en encourageant les équipes à utiliser des gourdes personnelles / contenants réutilisables et en mettant à disposition des fontaines à eau ou de l'eau courante. Utiliser de la vaisselle en dur.

> Justificatif : Note pour expliquer la démarche mise en place pour réduire les déchets.

Charte des restaurateurs.

Factures (par ex. location de vaisselle, aliments en vrac, bonbonnes d'eau...).

N°	Critère	Points
H7	En cas d'offre de restauration : Un repas 100% végétarien 1 jour sur 5 (si les repas sont uniques) ou tous les jours (si possibilité de choisir entre plusieurs plats) Et De la viande rouge au maximum 1 jour sur 5.	5

Note : Il s'agit d'un **critère impératif**.

Le critère impose un repas 100% végétarien (non-carné, non-piscicole) au moins un jour par semaine (si les repas sont uniques) ou tous les jours (si possibilité de choisir entre plusieurs plats), et la nécessité de prendre en compte les régimes alimentaires autres.

Le critère impose de ne proposer de la viande rouge qu'une fois par semaine au maximum.

> Justificatif : Factures ou cahier des charges cantinier, menus.

N°	Critère	Points
H8	En cas d'offre de restauration celle-ci était-elle majoritairement composée de produits locaux, de saison ou bio ?	4

Note : Les meilleures pratiques en matière de restauration impose le

recours à des traiteurs/offres qui proposent : des produits biologiques (portant un label bio européen ou un label bio local reconnu) ; locaux (produits dans un rayon d'environ 100 km ou moins du lieu de tournage) ; de saison ; issus de l'agriculture durable ; de la viande et des produits laitiers cruelty-free.

Le critère préconise d'associer les équipes, par exemple au choix des aliments écoresponsables dès le début du tournage (ce qui passe aussi par de la sensibilisation), en leur demandant leur avis sur la consommation de viande, leurs régimes, mais aussi afin d'adapter les portions aux besoins alimentaires réels pour éviter le gaspillage alimentaire en faisant le suivi exact des équipes.

Il conviendra aussi de s'assurer que la graisse, l'huile ou d'autres produits chimiques ne pénètrent pas dans les égouts et les cours d'eau.

> Justificatif : Factures ou cahier des charges cantinier, menus

N°	Critère	Points
H9	La table de régie propose-t-elle majoritairement des produits en vrac, bio, en circuit court et/ou de saison ?	3

Note : Par sources écologiquement préférables, on entendra du café de commerce équitable, de culture ombragée etc. On remplacera également les dosettes à usage unique par des grains et des filtres réutilisables.

> Justificatif : Factures, photos

N°	Critère	Points
H10	Les excédents de nourriture ont-ils majoritairement été donnés aux membres de l'équipe, à des banques alimentaires et/ou à des organisations caritatives locales ? Les aliments qui n'ont pu être donnés ont-ils été triés et compostés ?	3

Note : Pour lutter contre le gaspillage alimentaire : associer les équipes, par exemple au choix des aliments écoresponsables dès le début du tournage (ce qui passe aussi par de la sensibilisation), en leur demandant leur avis sur la consommation de viande, leurs régimes, mais aussi afin d'adapter les portions aux besoins alimentaires réels pour éviter le gaspillage alimentaire en faisant le suivi exact des équipes.

> Justificatif : Attestation don à des organisations caritatives, tableau de suivi des déchets, photos / note du contrat sur réutilisation des restes.

I. MOYENS TECHNIQUES DE PRODUCTION

La catégorie suivante est notée sur 27 points.

ELECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE

N°	Critère	Points
I 1.1	Pour les tournages en extérieur, avez-vous eu recours majoritairement à de la lumière naturelle plutôt que de la lumière artificielle ?	5
I 1.2	La production s'est-elle assurée de recourir au maximum à des appareils d'éclairage écoénergétiques tels que des LEDs ?	3

Note : Cette sensibilisation, spécifique aux métiers des moyens techniques, devra notamment aborder la nécessité de baisser l'intensité des lumières entre les prises et éteindre celles-ci lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

> Justificatif : Note pour expliquer la démarche mise en place, liste du matériel technique.

N°	Critère	Points
I2	Avez-vous sensibilisé vos équipes à la sobriété énergétique ?	3

Note : Cette sensibilisation, spécifique aux métiers des moyens techniques, devra notamment aborder la nécessité de baisser l'intensité des lumières entre les prises et éteindre celles-ci lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

> Justificatif : Compte rendu de réunion, photos, supports de communication

EFFETS SPÉCIAUX

N°	Critère	Points
13	La production a-t-elle eu recours à des effets spéciaux physiques risquant d'endommager l'environnement et/ou incluant la destruction de biens et de ressources ?	4

Note : Exemples : explosions, fumigènes, effets de feu, effets de neige, de poussière etc.

La minimisation de son impact sur l'environnement comprend : ne pas brûler des matériaux toxiques tels que le plastique, le caoutchouc, le carburant diesel, etc. ; utiliser uniquement des liquides fumigènes à base d'eau ; utiliser du propane au lieu de carburant liquide pour les effets de feu ; utiliser des produits de neige biodégradables ; ne pas utiliser des effets de poussière qui contiennent des substances cancérigènes connues ; s'assurer que les effets de vent et de pluie n'endommagent pas un environnement qui pouvait être sensible ou vierge etc.

> Justificatif : Note du prestataire / responsable SFX
Liste des exemples d'effets spéciaux et cascades effectués et la manière dont les risques pour l'environnement ont été limités

DIVERS

N°	Critère	Points
14	Pour les prises de vue aériennes, avez-vous privilégié les drones, ULM et solutions douces ?	2

> Justificatif : Note pour expliquer la démarche mise en place.
Listes prestataires et fournisseurs.

N°	Critère	Points
15	Avez-vous adapté les formats de tournage aux formats de diffusion et de livraison ?	3

Note : Se poser la question de la résolution vidéo proposée : HD (720p), Full HD (1080p), Ultra HD (4K) et 5K, sachant que la HD est moins énergivore que la 4K.

> Justificatif : Fiche technique matériel post prod.

N°	Critère	Points
16	Avez-vous limité le recours aux consommables techniques (piles non rechargeables, gaffer, gélatines,...) ?	3

Note : Une étude d'Uniross, Bio Intelligence Service et l'ADEME confirme que les piles rechargeables peuvent, en moyenne, générer jusqu'à 32 fois moins d'impact sur l'environnement que les piles jetables. Pour 1kWh, la pile rechargeable, c'est 23 fois moins d'impact potentiel sur les ressources renouvelables, 28 fois moins d'impact potentiel sur le réchauffement climatique, 30 fois moins d'impact potentiel sur la pollution de l'air, 9 fois moins sur l'acidification de l'air et 12 fois moins sur la qualité de l'eau. Certains types de piles comme les piles boutons pour le son ne présentent pas d'alternatives rechargeables.

> Justificatif : Note pour expliquer la démarche mise en place.
Liste de fournisseurs, factures, liste du matériel technique

N°	Critère	Points
17	La production s'est-elle assurée du suivi et du bon tri et recyclage des piles (rechargeables ou non) et plus globalement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et des déchets dangereux ?	4

> Justificatif : Preuve de dépôt en déchetterie, photos, tableau suivi des déchets démarche + actions cohérentes

J. POST-PRODUCTION

La catégorie suivante est notée sur 15 points.

ELECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE

N°	Critère	Points
J1	Pour le nouveau matériel, la production et/ou le prestataire ont-ils privilégié des appareils reconditionnés, peu consommateurs d'énergie et certifiés par un label, comme l'étiquette énergie, le label Energy Star, le label TCO'o3, l'écolabel, EPEAT etc. ? TCO'o3, l'éco-label, EPEAT etc ?	3

Note : Doit concerner au moins 50% des nouveaux achats.

> Justificatif : Note pour expliquer la politique d'achat.
Liste technique, factures.

N°	Critère	Points
J2	Avez-vous utilisé des VFX plutôt que des SFX lorsque cela était moins impactant pour l'environnement ?	2

> Justificatif : Note pour expliquer les SFX qui ont pu être évité grâce au recours des VFX

N°	Critère	Points
J3	Des techniques de stockage et d'archivage numérique qui limitent les impacts énergétiques ont-ils été choisies ?	3

> Justificatif : Note pour expliquer les choix de techniques de stockage et d'archivage et en quoi cela permet de limiter les impacts énergétiques.
Factures de prestataires hébergement / cloud

N°	Critère	Points
J4	Avez-vous utilisé des images de stock ou d'archives pour limiter les tournages en extérieur ou aériens ?	3

> Justificatif : Note pour expliquer quels plans ont été réalisés grâce à des images de stock ou d'archives pour limiter des tournages en extérieur, des voyages ou des prises de vue aériennes.
Factures d'images de stock.

N°	Critère	Points
J5	La production a-t-elle instauré une démarche assurant la suppression des rushes et versions de travail inutilisables ?	2

> Justificatif : Explication de la démarche avec exemples.

N°	Critère	Points
J6	Des actions ont-elles été mises en place pour limiter la consommation énergétique de la post-production ?	2

Note : Ces mesures peuvent par exemple comprendre : isolation des bâtiments, récupération de chaleur des serveurs, plan de gestion durable de l'énergie, ...

> Justificatif : Note pour expliquer la démarche mise en place.
Bilan énergétique du bâtiment, factures et contrats.

CONTACT

L'équipe Ecoprod
contact@ecoprod.com

Label Ecoprod
label@ecoprod.com

ecoprod
www.ecoprod.com

ecoprod
www.ecoprod.com